

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 20 août 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 20 août 2020 à 8 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix par le **biais d'une visioconférence zoom**.

Sont présents les conseillers: Luc Maltais, Évans Potvin, Sylvain Lavoie, Richard Lapointe

Sont absents les conseillers: Lévis Duchesne et Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Est également présent : M. M. Mario Bouchard, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 8 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2.	184.08.2020	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
----	--------------------	---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du second projet de Règlement n° 265-2020 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3.	185.08.2020	ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 265-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR
----	--------------------	--

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les cités et villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de modifier certaines dispositions afin de permettre la concrétisation du projet de relocalisation du salon funéraire dans l'immeuble appartenant au Club des Aînés sis au 53, rue Saint-Antoine.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Evans Potvin :

D'adopter le présent second projet de Règlement portant le n° 265-2020 afin de :

- Agrandir la zone 117-CV à même une partie de la zone 146-P afin de permettre la concrétisation du projet de relocalisation du salon funéraire dans l'immeuble appartenant au Club des Aînés sis au 53, rue Saint-Antoine.

Ce second projet de Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 8 h 4, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier